

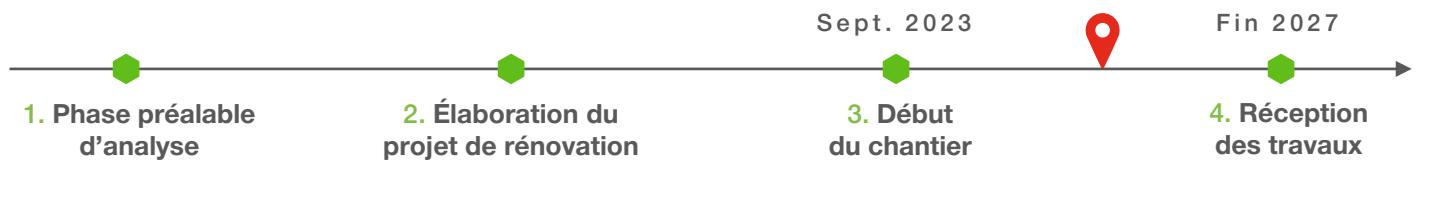
Rénovation, restructuration et désamiantage

COLLÈGE MOLIÈRE À CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Île-de-France, département du Val-de-Marne (94)

Commune de 18 039 habitants

AVANCEMENT DU PROJET :



Fiche d'identité

Porteur du projet :

Département du Val-de-Marne

Les autres acteurs :

Maîtrise d'œuvre interne par le service collèges de la Direction des bâtiments du Val-de-Marne

Le projet en bref :

- Désamiantage
- Isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries et réfection de la toiture
- Mise aux normes et traitement acoustique
- Agrandissement de la salle de restauration
- Désimperméabilisation du parking
- Ventilation double flux

Les points forts :

#GTB avec commande centralisée
#protections solaires #site occupé



1972

Année de construction du bâtiment



4 900 M²

Surface rénovée du bâtiment



579

Elèves au sein du collège



40 %

Economie d'énergie visée



25 M€

Montant total prévisionnel de l'opération



NICOLAS TRYZNA

Vice-président du conseil départemental du Val-de-Marne, en charge des collèges et de la réussite éducative

Quel était le point de départ de cette rénovation ?

Cette initiative naît du constat d'hétérogénéité en matière de qualité des collèges au sein du département. Dans le Val-de-Marne, nous avons la chance d'avoir une grande diversité avec des villes aisées, comme Vincennes, ou d'autres, plus pauvres, comme Villeneuve-Saint-Georges. Notre ambition est d'offrir les meilleures conditions possibles aux collégiens du département, quelle que soit leur ville, et en s'inscrivant également dans une démarche de sobriété énergétique.

Quels travaux ont été réalisés ?

Nous avons procédé à une isolation par l'extérieur, à un changement des menuiseries, à une réfection de la toiture, installé une ventilation double flux, désimperméabilisé le parking et amélioré le traitement des eaux de pluies. L'établissement présentait des préoccupations liées à l'amiante auxquelles nous avons répondu. Nous avons effectué les travaux, bâtiment par bâtiment, pour ne pas compromettre la continuité pédagogique. Nous avons aussi mis à disposition des bâtiments modulaires qui ont servi de salles de cours.

Quels conseils pourriez-vous donner à une collectivité qui souhaite rénover son collège ?

Il faut insister sur l'importance des études réalisées en amont des travaux, elles donnent une vision globale à l'ensemble du projet. De plus, il est important de maintenir un dialogue de qualité avec l'ensemble des parties prenantes pour dépasser les obstacles.

La bonne idée

Grâce à un phasage fin de l'opération de réhabilitation, la communauté éducative retrouvera à chaque étape du chantier un collège en capacité de fonctionner avec l'intégralité de ses salles de classe et de ses fonctions administratives et pédagogiques.

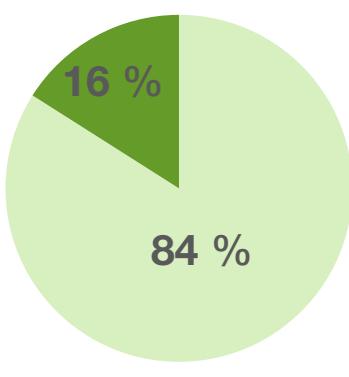


Et demain ?

Ces projets de rénovation des collèges du département permettent de renforcer l'attractivité du territoire.

Plan de financement

Le montant du projet s'élève à 25,1 M€. Il est financé par un prêt d'un montant de 21 M€ accordé par la Banque des Territoires via le programme EduRénov. Le montant des subventions est de 4,1 M€ (DSID, Fonds vert).



EduRadar

L'EduRadar quantifie l'engagement du projet en fonction des 6 dimensions de la Charte de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires élaborée par EduRénov et ses partenaires. Cette Charte recoupe un ensemble d'enjeux à considérer dans un projet de rénovation.

